

28 oct 2020 -12:14

CONFERENCE INTERMINISTERIELLE SANTE PUBLIQUE REUNION DU 28.10.2020

La Conférence Interministérielle Santé publique (CIM) s'est à nouveau réunie le 28 octobre pour discuter de la manière de lutter contre la pandémie de COVID-19.

La CIM est très préoccupée par la forte croissance de l'épidémie et son impact sur le personnel de santé et de bien-être ainsi que sur le bien-être psychosocial de la population.

C'est pourquoi les décisions suivantes ont été prises :

1. La stratégie de test sera encore affinée pour répondre aux besoins urgents de certains groupes professionnels qui jouent un rôle crucial dans la politique de crise. Le secteur de la santé et de bien-être et les autres groupes professionnels concernés en seront informés. Les informations seront ensuite diffusées plus largement.
2. La CIM a adopté une approche coordonnée pour renforcer et améliorer le bien-être psychosocial des collaborateurs dans le domaine de la santé. La priorité est donnée entre autres au renforcement des acteurs des soins de santé primaires, tels que les médecins généralistes. Des pools peuvent être mis à disposition avec un total de 1 500 ETP prestataires de soins psychologiques, mais le déploiement et la répartition concrets de l'effort font toujours l'objet de concertations interfédérales ainsi qu'avec les parties prenantes concernées. En outre, une attention est accordée au soutien psychologique des autres professionnels de la santé et du bien-être. Des décisions ont également été prises pour mieux cerner les problèmes de bien-être psychosocial. Enfin, une attention encore plus grande sera accordée à l'importance du bien-être psychosocial et à la mise à disposition d'outils dans toute communication sur les mesures COVID-19.

La CIM félicite également les hôpitaux qui coopèrent très intensément au déploiement du plan de distribution des patients COVID-19. Ce plan de diffusion offre d'importantes garanties de soins de qualité. Le plan soulage également la pression sur le personnel de santé et maintient les soins de santé non COVID accessibles. Cependant, les principes et règles des plans de distribution ne sont pas toujours respectés partout. La CIM est donc unanimement d'accord avec une modification immédiate de la loi qui pourra rendre le transfert des patients obligatoire sous certaines conditions. Les initiatives pour une modification de la loi sont en préparation actuellement.

Cette communication a été rédigée au nom du commissaire du gouvernement Corona, Pedro Facon, et des ministres qui forment ensemble la Conférence interministérielle de la Santé publique :

- Wouter Beke - Flandres, président de la CIM
- Frank Vandenbroucke - État fédéral

- Christie Morreale - Région wallonne
- Valérie Glatigny - Communauté française
- Bénédicte Linard - Communauté française
- Alain Maron - Commission communautaire commune et Commission communautaire française
- Elke Van den Brandt - Commission communautaire commune et Commission communautaire flamande
- Antonios Antoniadis - Communauté germanophone

La Conférence Interministérielle de Santé Publique est organisée et soutenue par la DG Soins de Santé du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement.

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Eurostation II
Place Victor Horta 40 bte 10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Wendy Lee
Porte-parole (NL)
+32 524 91 69
+32 477 98 01 02
wendy.lee@health.fgov.be